

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PARIS, LE 17 JANVIER 2013

Les statuts et la Charte de bonne conduite de l'ANAPS (Alliance nationale des activités privées de sécurité) ont été signés, le 17 janvier, par les Présidents des organisations professionnelles fondatrices : FEDESFI, GPMSE Télésurveillance, SESA, SNARP et USP.

La présidence de l'Alliance est assurée par Claude TARLET. Philippe FRANQUET et Patrick LAGARDE assurent, respectivement, les fonctions de Secrétaire et Trésorier.

Le Conseil d'administration, composé de droit par les membres fondateurs, examinera, sous quelques jours, les demandes des organisations professionnelles qui souhaitent rejoindre l'Alliance en raison de leur représentativité et de leur intérêt marqué pour ce projet depuis l'origine.

L'ANAPS se déclare prête à ouvrir le dialogue et accueillir, si elle le souhaite, la future organisation représentative des services internes de sécurité dès lors qu'elle se sera constituée.

L'ANAPS, dotée de la capacité juridique, se construira dans le respect de l'identité et de l'autonomie de fonctionnement de ses membres. Elle sera organisée en Collèges Métiers (surveillance humaine, transports de valeurs, sûreté aéroportuaire, sécurité électronique, télésurveillance, conseil, protection physique de personnes, agences de recherches privées, formation) . La Charte de bonne conduite sera signée par chacun des membres sur des principes de loyauté et de travail permanent en commun.

Au moment où se dessine un nouveau cadre législatif pour les métiers de la sécurité privée, l'ANAPS, fruit de l'unité de la profession, sera un interlocuteur responsable et lisible pour les pouvoirs publics et présentera sous peu des propositions et pistes de réflexions au Ministre de l'Intérieur qui a, fortement, appelé de ses vœux cette évolution.

Elle se félicite de sa création à l'occasion du premier anniversaire du CNAPS dont elle salue l'appui affirmé au cours de ces derniers mois.